



Succession, donataire et héritiers.

Par Skips

Bonjour,

Il y a maintenant dix ans, mon père est décédé. Mes parents étaient mariés avec pour contrat, la donation entre époux. J'étais mineur au moment de sa mort.

Il n'y a pas eu d'ouverture de succession.

Mon père a laissé deux autres enfants d'une précédente union, l'un qui reste muet depuis la mort de mon père (et qui a trois enfants de ce que j'en sais) et l'autre qui est dans un centre pour adulte handicapé.

Nous avons fait appel à deux notaires, l'un à la mort de mon père, qui n'a rien fait, l'autre il y a quelques années qui nous a redirigé vers une avocate. Nous avons délivré les adresses où habitent / logent mes demi-frères mais pour le moment, aucune nouvelle malgré mes appels et mails auprès de l'avocate (Je soupçonne le fait que ma mère soit sous aide juridictionnelle et que l'avocate laisse traîner pour cette même raison).

En terme de biens, il y a une maison ainsi que les meubles. J'aimerais, avec ma mère, vendre ces propriétés mais comme il n'y a aucune nouvelle de la part du juge des tutelles quant à mon demi-frère handicapé ainsi que mon autre demi-frère qui ne s'est pas manifesté, que pouvons-nous faire ?

Merci d'avance,
Cordialement.

Par ESP

Bonjour

Je vous invite à voir un nouvel avocat, plus sérieux.

Pour cela, n'hésitez pas à contacter directement le barreau.